



MAISON DES
FAMILLES ET DE LA
PARENTALITÉ

Permanence « ACTION SOCIALE ET HANDICAP »

Un agent social du Centre Communal d'Action Sociale assure une permanence mensuelle, afin de faciliter vos démarches, vous informer sur vos droits et vous orienter vers les structures et services adaptés à vos besoins.

*Votre enfant est en situation de handicap ?
Vous vous interrogez sur les démarches à suivre ?
Vous êtes face à un évènement difficile et ne pouvez pas payer les frais de cantine scolaire ?*

Tous les 2èmes jeudis de chaque mois de 9h à 12h sur rendez-vous.

Inscription au 01 45 11 65 74
ou maison.familles.parentalite@mairie-saint-maur.com

Maison des Familles et de la Parentalité – 25 avenue du Port au Fouarre – Saint-Maur-des-Fossés

